

REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL

(Articles 2121-10, L 2121-11, L 2121-12 du C.G.

Des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira, **le mercredi 14 Octobre 2026**

A 18 heures 30, à la salle « La Salangane »

Affiché, le 8 Octobre 2026

Session _____ ordinaire

Convocation

ORDRE DU JOUR :

I – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 16 Septembre 2026

II – Finances

- 1) Subvention 2026/ voyage scolaire Collège Molière
- 2) Décision Modificative n°2/ Commune
- 3) Décision Modificative n°1/ Port de Morin

- 4) Mandat spécial au Maire et 1^{ère} Adjointe : Congrès des Maires de France 2026
- 5) Suppression des régies pour l'encaissement des recettes du restaurant scolaire municipal et pour l'encaissement des locations des salles communales et du matériel communal et remboursement de matériel cassé ou détérioré à compter du 1^{er}/01/2027
- 6) Cotisation ASLO (Association Sud Loire Océan)
- 7) Adhésion de la commune au Conservatoire d'espaces naturels des Pays de la Loire
- 8) Subvention 2026/ Association « Les Docs de Noirmoutier »

III – Gestion Communale

- 1) Acquisition auprès de l'EPF de Vendée des parcelles cadastrées section AK n° 825, 830, 1058 et 1059 – Propriété « DUCONGÉ »
- 2) Approbation d'un protocole transactionnel avec les Consorts VANNIER – Acquisition de la parcelle cadastrée section AK n° 1184 par l'Établissement Public Foncier de Vendée
- 3) Réévaluation de l'indemnité pour l'utilisation de la parcelle « JAMET » à usage de parking vert
- 4) Election des délégués de la commune au Conseil Local Vendée Eau « Marais Breton et Iles pour l'île de Noirmoutier »
- 5) Marché Public : constructions de 4 logements - Rue Henri Martin : Avenant n°1 – Lot n°9 – Chauffage Plomberie VMC

IV - Personnel Communal

- 1) Débat sur la Protection Sociale Complémentaire
- 2) Suppression de l'emploi d'Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe en raison de la fermeture du service ADS et mise à jour du tableau des effectifs de la Mairie

V – Informations

- 1) Délégations du Conseil Municipal au Maire
- 2) Point contentieux
- 3) Permanences en Mairie pour présenter les résultats du remaniement cadastral (9 au 12 décembre 2026)
- 4) Différents rapports d'activités

Le Maire,
M. Jacques BOBIN

